



Directive 125 (1958)¹

**Conférence entre les délégations du Congrès des Etats-Unis,
du Parlement canadien et de l'Assemblée du Conseil de
l'Europe**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge le Secrétaire Général, conformément à l'article 38 (d) du Statut du Conseil de l'Europe, de soumettre la [Résolution 152](#) à l'attention du Comité des Ministres en lui demandant d'inscrire les crédits nécessaires au budget de 1959.

1. 15ème séance

